

Environnement opérationnel

Contexte

La Guinée reste en proie à l'instabilité politique et aux conflits sociaux. La loi martiale et les mesures répressives prises par le gouvernement contre les manifestations de masse au début de l'année 2007 ont entraîné la mort de près de 200 personnes. La crise a été résolue dans l'urgence par la nomination au poste de Premier ministre d'un réformiste modéré, Lansana Kouyaté, qui a été remplacé par Ahmed Tidiane Souaré en mai 2008. Le régime est menacé par la hausse des prix des denrées alimentaires et la dégradation des services essentiels, une situation qui attise le mécontentement populaire et entretient le risque d'affrontements violents.

Des élections législatives doivent se tenir en décembre 2008. L'amélioration de la situation des droits de l'homme et l'appui à la reconstruction économique demeurent des priorités. Au vu des conditions de vie déplorables à Conakry, la capitale, le processus de réforme devra progresser rapidement pour enrayer les risques de nouvelles manifestations de masse.

Besoins

Après avoir mené à terme le programme de rapatriement librement consenti des réfugiés sierra-léonais et facilité le

rapatriement librement consenti de plus de 51 000 réfugiés libériens, Le HCR et le Gouvernement ont convenu d'accorder la priorité à l'intégration sur place, qui apparaît comme la solution durable la plus viable pour les réfugiés encore présents dans le pays (originaires à 80 pour cent du Libéria et à 20 pour cent de Sierra Leone) qui ne peuvent ou ne veulent pas regagner leur pays d'origine. Les programmes d'autosuffisance du HCR sont destinés à aider les quelque 12 000 réfugiés qui ont opté pour l'intégration sur place.

Les réfugiés qui vivent encore dans les camps seront encouragés à s'installer dans les communautés voisines, mais l'option de rester dans les camps existants ou à proximité leur sera également offerte. Des projets axés sur la communauté seront mis en place pour faciliter l'insertion de ces nouveaux résidents. Ces programmes concerneront également les secteurs géographiques où, selon les estimations des autorités, quelque 50 000 réfugiés libériens et sierra-léonais non enregistrés se sont établis durant la dernière décennie. Par ailleurs, des mesures de réhabilitation du milieu naturel seront mises en place dans les zones environnant les camps de réfugiés.

Le HCR interviendra auprès du Gouvernement, en l'invitant à accorder à tous les réfugiés restants un éventail de droits progressivement élargi, incluant notamment la liberté de circulation, l'accès à l'éducation, au marché du travail, aux services publics et aux structures médicales, le droit

d'acheter et de vendre des biens, et l'obtention de documents d'identité et de titres de voyage. À terme, ce processus doit leur permettre de devenir des résidents permanents, puis d'acquérir la nationalité.

Objectifs principaux

- Promouvoir l'intégration sur place, comme composante principale de la stratégie de retrait, pour les réfugiés qui n'ont pas souhaité bénéficier des programmes de rapatriement librement consenti.
- Informer les réfugiés sierra-léonais et libériens des modalités et des conséquences de la clause de cessation, et aider le Gouvernement à faire face à l'augmentation des demandes de détermination du statut de réfugié.
- S'efforcer de procurer un statut juridique harmonisé et durable aux réfugiés restant en Guinée, en coopération avec d'autres bureaux du HCR implantés dans la région de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).
- Grâce à la coordination interorganisations, aux réunions de haut niveau et aux activités d'information du public, promouvoir le relèvement économique et la consolidation de la paix en Guinée (notamment en réhabilitant l'environnement et en proposant des activités d'éducation à la paix dans les régions touchées par la présence des réfugiés).
- Protéger et aider les réfugiés ivoiriens, et assurer leur rapatriement librement consenti dans la sécurité et la dignité, conformément au cadre fixé avec les Gouvernements de Guinée et de Côte d'Ivoire.

Cibles prioritaires

- Les réfugiés libériens et sierra-léonais qui ont opté pour l'intégration sur place avec l'aide du HCR se voient accorder un éventail plus large de droits, similaires à ceux dont jouissent les citoyens guinéens, tels que la liberté de circulation, l'accès à l'éducation, au marché du travail et à la propriété, l'accès à des documents d'identité et à des titres de voyage valides, et l'unité des familles.
- Les zones situées à proximité des camps de réfugiés sont réhabilitées en fonction des besoins de leurs habitants.
- Le Gouvernement acquiert la capacité de traiter les demandes d'asile et de mener davantage de procédures de détermination du statut de réfugié.
- Quelque 2 000 réfugiés ivoiriens rentrent de leur plein gré dans leur pays d'origine avec l'aide du HCR.
- Des réfugiés de diverses nationalités bénéficient d'une aide au titre du programme régional de rapatriement pour l'Afrique occidentale, basé à Dakar, pour regagner leurs pays d'origine.

Stratégie et activités

L'intégration sur place constituera la principale solution durable pour les réfugiés libériens et sierra-léonais qui n'ont pas opté pour le rapatriement librement consenti. Le Gouvernement adopte cette stratégie, qui associe le soutien aux individus et aux familles à des programmes axés sur la collectivité. Les réfugiés qui vivent dans les camps peuvent soit rester sur ces sites ou aux alentours, soit s'installer dans des communautés d'accueil. Les réfugiés et les communautés d'accueil décideront des questions en rapport avec l'autosuffisance, la transformation des infrastructures des camps pour une utilisation communautaire, et la gestion de l'environnement. Les critères d'âge, de genre et de diversité seront pris en compte.

En coordination avec d'autres institutions opérant en Afrique occidentale, le HCR encouragera une application plus large des protocoles de libre circulation de la CEDEAO. L'Organisation appellera également à l'adoption et à l'application de la nouvelle législation sur les réfugiés, présentée par le Gouvernement à l'Assemblée nationale en avril 2008, qui devrait faciliter l'intégration des réfugiés dans le pays et leur accès à la nationalité guinéenne.

Le HCR prônera la prise en charge des besoins spécifiques de quelque 2 000 réfugiés urbains qui sont sans papiers et n'ont pas la possibilité de travailler. En Guinée Forestière, le Haut Commissariat et ses partenaires procureront des vivres et des services essentiels aux réfugiés ivoiriens du camp de Kouankan. Dans ce camp, les réfugiés ont accès à des terres arables, ce qui a permis à de nombreux ménages d'atteindre l'autosuffisance. Le HCR fournira une aide logistique et financière aux réfugiés ivoiriens qui souhaitent regagner leur pays.

Le HCR continuera à appuyer le rapatriement des personnes réfugiées en Guinée au cas par cas, par des allocations en espèces, des indemnités de transport ou des prestations de transport gratuit.

Contraintes

L'instabilité politique ajoute aux difficultés de coordination avec les autorités guinéennes sur les questions relatives aux réfugiés. L'insécurité et le mauvais état des routes dans la région isolée et pauvre de la Guinée forestière, principale zone d'intervention, entravent l'accès aux personnes relevant du mandat du HCR. Le Haut Commissariat devra également gérer les attentes des réfugiés urbains qui souhaitent être réinstallés dans un pays tiers.



Des enfants devant une école construite par le HCR.

HCR 2008

Organisation et mise en œuvre

Présence du HCR	
Nombre de bureaux	2
Effectif total	70
Fonctionnaires internationaux	8
Collaborateurs nationaux	53
VNU	8
JEA	1

Coordination

Le principal homologue du HCR pour toutes les questions relatives aux réfugiés est la Commission nationale pour l'intégration et le suivi des réfugiés (CNISR), qui dirige le groupe de travail interorganisations sur l'intégration sur place et assure la coordination avec les donateurs, les institutions des Nations unies et les ONG. En outre, le Haut Commissariat coopère étroitement avec l'Union européenne sur le programme de relèvement de l'UE en Guinée Forestière, axé sur la réhabilitation des infrastructures, les activités génératrices de revenus et la consolidation de la paix dans les zones touchées par la présence des réfugiés.

L'initiative du HCR en faveur de l'intégration des réfugiés sur place respecte les priorités nationales concernant la réduction de la pauvreté qui, en *Guinée Forestière*, sont

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2009		Décembre 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR
Réfugiés	Côte d'Ivoire	4 400	4 400	2 400	2 400
	Libéria	13 000	13 000	9 500	9 500
	Sierra Leone	6 400	6 400	740	740
	Pays divers	70	70	70	70
Demandeurs d'asile	Côte d'Ivoire	750	750	500	500
	Libéria	1 500	1 500	1 000	1 000
	Sierra Leone	1 900	1 900	900	900
	Pays divers	100	100	100	100
Total		28 120	28 120	15 210	15 210

prises en œuvre au travers du Programme conjoint (2007-2011) de l'Équipe des Nations Unies dans le pays. Le but est de réduire les tensions entre communautés et d'atteindre des objectifs stratégiques dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé, de la prévention du VIH et du sida, de l'eau, de l'assainissement et de l'éducation.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Commission nationale pour l'intégration et le suivi des réfugiés, Radio Rurale de Guinée

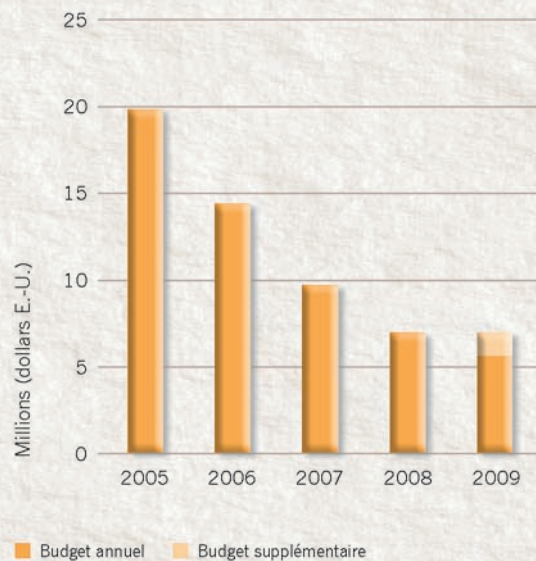
ONG : Association de Coopération et de Recherche pour le Développement, Comité international de secours, Conseil danois pour les réfugiés, Organisation pour le Développement Intégré Communautaire, Services de secours catholique

Autres: PAM, VNU

Partenaires opérationnels

Autres: CICR, FNUAP, PNUD, UNICEF.

Budget du HCR de 2005 - 2009



Informations financières

Le budget global, qui a atteint 25 millions de dollars E.-U. au plus fort de l'opération en faveur des populations réfugiées en Guinée en 2003, a été fixé à 5,5 millions de dollars E.-U. pour 2009, ce qui représente une baisse de

39 pour cent par rapport à 2007. Le budget annuel sera complété par un budget supplémentaire de 1 450 000 dollars E.-U., affecté à l'intégration des réfugiés en Guinée, au titre du Programme régional supplémentaire pour l'intégration sur place (décrit dans le chapitre sur la sous-région Afrique occidentale du présent Appel).

Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	2008		2009	
	Budget-programme annuel	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire Intégration locale des réfugiés libériens	Total
Protection, suivi et coordination	1 525 505	1 819 970	137 760	1 957 730
Abris et autres infrastructures	210 000	110 000	275 350	385 350
Activités génératrices de revenus	180 000	135 000	70 000	205 000
Appui opérationnel (aux partenaires)	550 000	295 000	121 020	416 020
Assainissement	165 000	60 000	25 000	85 000
Assistance juridique	250 000	170 000	35 000	205 000
Besoins domestiques	190 000	75 000	50 000	125 000
Eau	165 000	80 000	30 000	110 000
Éducation	305 000	140 000	105 000	245 000
Production vivrière	140 000	80 000	130 000	210 000
Santé	490 000	225 000	55 000	280 000
Services communautaires	185 000	85 000	200 000	285 000
Sylviculture	130 000	80 000	80 000	160 000
Transport et logistique	690 000	410 000	140 000	550 000
Vivres	10 000	5 000	0	5 000
Total des opérations	5 185 505	3 769 970	1 454 130	5 224 100
Appui au programme	1 824 391	1 789 446	0	1 789 446
Total	7 009 896	5 559 416	1 454 130	7 013 546

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes du HCR.